

REGLEMENT DU 4^{ème} CONCOURS PHOTO Thème : « Fêtes et évènements publics »
--

Article 1 : Organisation

La Ville de Saint-Amand-Montrond organise une exposition photo du 18 juin au 16 septembre 2018. Les photos sélectionnées par les membres du jury seront tirées au format 80 x 60 cm et exposées sur les grilles du musée Saint-Vic.

Afin de réaliser cette exposition, la Ville organise un grand concours photo.

Article 2 : Participants et photographies

Ce concours a pour thème « Fêtes et évènements publics »

Il est gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs de tous les âges, domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur de France.

Les photos devront :

- être prises sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur de France;
- être récentes ou d'une ancienneté de 2 ans maximum ;
- obligatoirement être en couleur et en format numérique.

L'image présentée devra être conforme à la prise de vue originale, sans ajout ou retrait d'éléments étrangers à la scène photographiée, sans modification de flou, de trucage ou autres techniques visant à modifier profondément l'image. Le recadrage est autorisé et la retouche numérique doit se limiter au nettoyage des poussières et à l'amélioration globale de l'image.

Article 3 : Pour concourir

- Dépôt du fichier sur CD uniquement accompagné d'un tirage photo 10 x 15 cm. Seules les photos de 5 méga pixels minimum seront acceptées. Les photos doivent être de la meilleure résolution possible et de la meilleure qualité possible. Les images seront au format jpeg (qualité fine) et dans leur définition d'origine. Les photos de téléphones portables sont déconseillées.
- *Au dos de chaque photographie* seront inscrits : les nom-prénom, coordonnées de l'auteur, le sens de vision (portrait ou paysage) et les commentaires utiles.
- Chaque participant pourra présenter **au maximum 3 photographies**.
- La Ville de Saint-Amand-Montrond se charge de l'agrandissement des photos au format 80 x 60 cm.
- Les candidatures doivent obligatoirement être accompagnées du bulletin d'inscription dûment rempli pour être enregistrées. Les bulletins sont à retirer à l'accueil de la Mairie, à l'office de tourisme, à la bibliothèque municipale Isabel Godin et au Musée Saint-Vic à compter du 16 février 2018.

Article 4 : Envoi / Dépôt

Les candidats feront parvenir à leurs frais et risques, en un seul envoi tous les éléments impérativement accompagnés de leurs coordonnées postales et téléphoniques.

L'adresse d'envoi ou de dépôt est la suivante :

Musée Saint-Vic
Cours Manuel
18200 SAINT-AMAND-MONTROND

Les organisateurs prendront le plus grand soin des images qui leur sont confiées. La Ville de Saint-Amand-Montrond décline cependant toute responsabilité en cas de dommage, vol ou perte durant l'acheminement postal.

Dépôt des photos jusqu'au vendredi 04 mai 2018 inclus.

Les envois seront faits au tarif en vigueur. **Les photographies déposées ou reçues après la date de clôture ne seront plus acceptées.**

Article 5 : Droits des tiers

En participant à ce concours, le photographe déclare être en possession des droits liés aux images présentées et de l'accord des personnes photographiées. En cas de contestation, quelle qu'en soit la nature, seule la responsabilité des participants pourra être engagée.

Article 6 : Utilisation des photos

L'auteur d'une photographie sélectionnée accepte la présentation de tout ou partie de son œuvre pour l'exposition. Il autorise la Ville de Saint-Amand-Montrond à présenter et reproduire la ou les photos dans le cadre de la promotion du concours et de l'exposition : journal municipal, site internet, affiches et dépliants, presse. Les organisateurs s'engagent à citer le nom de l'auteur pour toute publication. L'œuvre est déclarée sans valeur commerciale.

A l'issue de l'exposition, le participant abandonne les droits à l'image de ses œuvres et autorise la Ville de Saint-Amand-Montrond à les utiliser sur divers supports de communication tels que: affiches, revues municipales ou illustration du site Internet de la Ville de Saint-Amand-Montrond ou de l'Office de Tourisme.

Article 7 : Jury

Le jury, composé d'amateurs et de professionnels de la photographie, se réunira pour sélectionner les œuvres qui seront exposées et également pour sélectionner les 3 plus belles œuvres qui remporteront un prix. Un prix spécial du public sera décerné.

Il est composé par : Mme Elisabeth Mériot, adjoint en charge des Arts et du Patrimoine, M. Frédéric Barry, conseiller délégué aux Arts et Patrimoine, M. Christian Brillu, conseiller municipal, Messieurs Boscher, Maufront, Simonin et Petty Steve, photographes professionnels, M. Joly, photographe amateur, Jeanne Andrivon, responsable du musée Saint-Vic, Béatrice Bascou, directrice de la communication.

Le jury se réunira afin de délibérer entre le 7 mai et le 1^{er} juin 2017.

Article 8 : Résultats

Les résultats seront communiqués aux lauréats sélectionnés et rendus publics sur le site de la Ville de Saint-Amand-Montrond : www.ville-saint-amand-montrond.fr et par voie de presse à l'issue de l'exposition afin de ne pas influencer le vote du public.

Ainsi, les visiteurs auront la possibilité de voter pour leur photo préférée en déposant leur vote dans une urne mise à leur disposition au musée Saint-Vic et participer ainsi à l'attribution du Prix du public. Les bulletins de participation seront disponibles au musée Saint-Vic (aux heures d'ouverture habituelles).

Article 9: Prix et remise de prix

Les gagnants remporteront 650 euros de prix attribués comme suit :

1^{er} prix - abonnement d'un an à Sam Photo (Président Alexis Hoang) et entrées gratuites aux sorties et expositions à thèmes d'une valeur de 300 euros.

2^{ème} prix - un bon d'achat à la Galerie Maufront d'une valeur de 150 euros

3^{ème} prix - abonnement d'un an à Sam Photo (Président Alexis Hoang) d'une valeur de 100 euros.

Prix spécial du public - un bon d'achat à la Galerie Maufront d'une valeur de 100 euros

A l'issue de l'exposition, l'ensemble des participants sera convié à une cérémonie de remise de prix durant laquelle toutes les photos exposées au format 80 x 60 cm seront offertes à leur auteur.

Article 10 : Retour des documents

Les tirages papier et les images numériques des photos déposées seront conservés par l'organisateur.

Pour tous renseignements, contactez le musée Saint-Vic au 02.48.82.10.85 ou bien consultez le site internet www.ville-saint-amand-montrond.fr

Le fait de participer à ce concours entraîne l'acceptation pleine et entière de ce présent règlement.

Fait à Saint-Amand-Montrond, le

Le Maire

Le participant

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'T' followed by a vertical line and a horizontal line extending to the right.

Thierry VINÇON